



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Mercredi 22 Février 2017 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 15/02/2017
Affichage : 15/02/2017

Le **Mercredi 22 Février 2017 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présent(e)s : Mesdames Isabelle CANTY, Jocelyne ISSARTIAL, Régine JACQUEMIN, Servanne JAKUBOWSKI,
Messieurs Denis SCHOEFS, Claude LABORDE, Roger-Jean BEALAY, Jérémie CANTY, Eric LECOMTE, Yannick ROULEAU.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Marie-Line TISON (pouvoir à M. LABORDE), Julie FONTENEAU.
Messieurs Didier LOUVEAU (Pouvoir à M. SCHOEFS), Maurice RAYER, Eric DESCOMBES.

Secrétaire de séance : Madame Servanne JAKUBOWSKI.

Assistaient également à la réunion : Mme Nathalie GOSSELIN, Secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour, les points suivants :

- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble 28, avenue du Général de Gaulle.
- Elus : Indemnités de fonctions – Revalorisation des indices au 1^{er} Janvier 2017

Les membres présents du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour ces ordres du jour complémentaires.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2017 2016

Sur interrogation de M. le Maire,

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 18 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

2 - Lotissement communal « Le Chêne Galon »

2.1 - Point sur l'avancement de la commercialisation des lots

Pas de changement : Sept terrains actuellement vendus – 7 permis de construire accordés

2.2 - Construction des logements locatifs : information

Réunion préparatoire du 8 février au Mans avec les entreprises concernées :

- Notification des marchés : 22 février 2017
 - Période de préparation : 5 semaines
 - Début de travaux : lundi 20 mars 2017
 - Délai de réalisation des travaux : 9 mois
- Réunions de chantier le jeudi à 15h00

3 - Aménagement de sécurité avenue de Bretagne

3.1 – Lot 2 – Eclairage public : Avenant au marché

VU la délibération n° 2016-086 du 14 Décembre 2016 portant attribution du marché pour l'aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne, lot n° 2 « Eclairage public et radars pédagogiques » à la Société SPIE Ouest Centre – Le Mans (72000),

Vu la demande d'avenant faite le 7 février 2017 par la Société SPIE Ouest Centre, suite à sa restructuration vers la Société SPIE CityNetworks,

VU les pièces justificatives annexées à cette demande,

Considérant que cet avenant ne modifie par le montant initial du marché notifié le 12 janvier 2017 pour un montant de 61 896.50 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **ACCEPTE** la signature de l'avenant de transfert du marché « Aménagement de sécurité Avenue de Bretagne – Lot n° 2 – Eclairage public et radars pédagogiques » au profit de la Société SPIE Networks dont le siège social est situé à Saint-Denis (93287),

- **ANNEXE** le présent avenant à cette délibération

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

3.2 - Point sur l'avancement des travaux

Monsieur le Maire présente le planning exécuté par le Maître d'œuvre jusqu'à mi-mai 2017.

Par ailleurs, il informe que la Gendarmerie de St-Mars-la-Brière a été sollicitée pour effectuer des contrôles plus fréquents au niveau du chantier, pour une meilleure sécurité des usagers et du personnel de chantier

4 – Agrandissement de l'école Jean Ferrat

4.1 – Avancement du dossier :

Le cabinet d'architecture CUSSOT travaille actuellement sur le projet. Une variante « ossature bois » sera proposée.

Ce projet paraît être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires. Une demande devra être faite auprès des services concernés.

Afin de déposer le dossier de permis de construire, il est nécessaire de joindre un rapport préliminaire d'un bureau de contrôle. Une consultation a donc eu lieu.

4.2 – Contrôle technique : choix de l'organisme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des cinq sociétés consultées,

Au vu des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins disante du Bureau VERITAS – Le Mans pour un montant de prestations de 2 100.00 euros H.T.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **RETIENT** l'offre du **Bureau VERITAS** – Ouest CTC – Technopôle Faculté des Sciences – 7, avenue René Laennec – 72000 Le Mans représentant un montant total **de 2 100.00 euros H.T.** (auquel s'ajoutera le montant de la TVA en vigueur),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

4.3 – Coordination SPS : choix de l'organisme

Considérant l'obligation de missionner un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, sur un chantier en présence de plusieurs entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des cinq sociétés consultées,

Au vu des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins-disante du Bureau VERITAS – Le Mans pour un montant de prestations de 1 820.00 euros H.T.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **RETIENT** l'offre du **Bureau VERITAS** – Ouest CTC – 1/3, rue Maillard de la Gournerie – CS 63901 – 35039 Rennes Cedex représentant un montant total **de 1 800.00 euros H.T.** (auquel s'ajoutera le montant de la TVA en vigueur),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

5 – Protection incendie

5.1 – Rue Saint Eloi : Remplacement du poteau incendie pendant travaux SAEP Dollon

Considérant que la protection incendie sur le territoire communal relève de la responsabilité du Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder au remplacement du poteau d'incendie situé Rue Saint-Eloi dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable actuellement en cours d'exécution dans ladite rue,

Vu la proposition financière et technique faite par le SAEP Dollon, représentant un montant hors taxe de 1 872.70 euros H.T. soit 2 247.24 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **EMET** un avis favorable sur le remplacement du poteau d'incendie sis Rue Saint Eloi

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis auprès du SAEP Dollon pour un montant de **1 872.70 euros H.T.** soit **2 247.24 euros T.T.C.**

- **INSCRIT** cette dépense au budget communal de l'année 2017, au titre d'une opération spécifique, à l'article budgétaire 2158 «Autres installations, matériels et outillages techniques »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

6 – Location photocopieurs de la mairie et de l'école

Monsieur le Maire expose que la mairie et l'école disposent en contrat de location de deux photocopieurs CANON mis en place par la Société DACTYL BURO,

Le contrat a été signé en Novembre 2013 pour une durée de 5 ans avec un loyer trimestriel de 722.00 euros H.T. avec un forfait trimestriel de 18 000 copies noir et blanc, pour un coût actuel par page de 0.007372 euros H.T.(noir et blanc) et 0.07 euros H.T. (couleur),

A ce jour, et suite à l'intervention de concurrents, de nouvelles possibilités sont envisageables afin de dénoncer le contrat existant pour des loyers, un prix unitaire de la copie inférieurs et du matériel plus performant, ce qui permettrait une économie non négligeable sur ces deux postes budgétaires,

Une consultation a donc été lancée, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des sociétés ayant remis une offre,

Au vu des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins-disante de la Société DBR (Angers),

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **DECIDE** de dénoncer le contrat signé avec la Société DACTYL BURO

- **RETIENT** l'offre de la Société DBR – 21, rue Carl Linné – BP 21042 – Angers Cedex 01 (49010) représentant un loyer trimestriel de **529.00 euros H.T.** pour une durée de 5 ans.

- **AJOUTE** l'option d'un module fax pour le copieur destiné à la mairie représentant un loyer trimestriel de **23 euros H.T** pour la durée précitée,

- **RETIENT** les coûts unitaires des copies suivants :

* Page noir et blanc soit **0.0036 euros H.T.**

* Page couleur soit **0.036 euros H.T.**

La facturation des pages s'effectuant par relevé compteur trimestriel, au réel sans forfait.

A ces montants, s'ajoutera la T.V.A en vigueur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

7 – Droit de préemption urbain

7.1 – Vente de l'immeuble sis 16, avenue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du bien sis 16, avenue du Général de Gaulle, cadastré section AB n° 85-86-263, appartenant Madame GERVAIS Marie-France et Monsieur MALHERBE Noël,

VU la demande réceptionnée le 27 Janvier 2017 de déclaration d'intention d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme établie par Maître MULOT-VERGNE Annabelle, Notaire à Tuffé Val de la Chéronne (72160),

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **DECIDE** de ne pas préempter pour ce bien.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

7.2 – Vente de l'immeuble sis 28, avenue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du bien sis 28, avenue du Général de Gaulle, cadastré section AB n° 71-72-302, appartenant Mesdames VANNIER Martine et COURCIER Raymonde,

VU la demande réceptionnée le 16 Février 2017 de déclaration d'intention d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme établie par Maître LEVEQUE Guillaume, Notaire à La Ferté-Bernard (72400),

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **DECIDE** de ne pas préempter pour ce bien.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

8 – Développement de la fibre optique sur la Communauté de communes

Compte tenu de la réception favorable du haut débit sur la commune, il a été décidé qu'un nœud de raccordement optique soit implanté, à proximité de l'atelier. Il s'agit d'un shelter de 15m² (6mx2.50m). Cette installation permettrait aux communes environnantes du Luart, Boëssé, Boüier d'obtenir le haut débit.

Le chantier démarrera au 2^{ème} semestre.

9 – Indemnités des élus : revalorisation

VU le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration à compter du 1^{er} Juillet 2016 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (JO du 26 mai 2016)

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 concernant le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable au 1^{er} Janvier 2017,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.2123-23 et L.2123-24,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 fixant les indemnités de fonction du Maire et de ses Adjoints,

Considérant qu'au vu de ces textes, il est nécessaire de mettre à jour la délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction des élus,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **DECIDE**, à compter du 1^{er} Janvier 2017, et pour toute la durée du mandat, de fixer et de revaloriser les indemnités de fonctions du maire et de ses adjoints suivant l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,

- **MAINTIENT** les taux des indemnités du maire et de ces adjoints votés par délibération du 28 mars 2014, correspondant à une population totale comprise entre 500 et 999 habitants, à savoir :

- Maire : 31% de l'indice brut précité
- Maire-Adjoints : 6.19 % de l'indice brut précité

A compter du 1^{er} Avril 2017, ces indemnités de fonction seront versées mensuellement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toute pièce nécessaire à l'application de ces décisions.

10 – Budget Annexe Assainissement – Année 2016

10.1 – Vote du Compte de gestion et du compte administratif 2016

Rapport présenté sous la présidence de Régine JACQUEMIN, Conseillère Municipale, Monsieur le Maire sort de la salle

Les résultats pour l'année 2016 sont les suivants :

Réalizations exercice		Dépenses	Recettes	Résultat	
	Section Fonctionnement		23 121.06 €	35 523.28 €	12 402.22 €
Section Investissement		15 595.00 €	13 828.21 €	- 1 766.79 €	
Total exercice		38 716.06 €	49 351.49 €	10 635.43 €	

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :(10 voix POUR)

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé du Receveur pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **APPROUVE** le compte administratif 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

10.2 – Affectation des résultats

- **DECIDE** de reporter la somme de **6 823 euros** (Résultat de clôture 2015=-5 578.30 euros) en recette d'investissement sur le budget communal 2017 au compte 1068 « excédent de fonctionnement »,

- **DECIDE** de reporter la somme de **13 702 euros** (Résultat de clôture 2015 = -11 936.06 euros) en dépense d'investissement sur le budget communal 2017 au compte 001 « Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire aux présentes dispositions.

11 – Budget Annexe Lotissement – Année 2016

11.1 – Vote du Compte de gestion et du compte administratif 2016

Rapport présenté sous la présidence de Régine JACQUEMIN, Conseillère Municipale, Monsieur le Maire sort de la salle

Les résultats pour l'année 2016 sont les suivants :

Réalizations exercice		Dépenses	Recettes	Résultat
	Section Fonctionnement	228 636.07 € €	242 592.94 €	13 956.87 €
Section Investissement	138 681.44 €	226 694.00 €	88 012.56 €	
Total exercice		367 317.51 €	469 286.94 €	101 969.43 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (10 voix POUR)

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé du Receveur pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **APPROUVE** le compte administratif 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

11.2 – Affectation des résultats

- **DECIDE** de reporter la somme de **16 094 euros** (Résultat clôture 2015= 2138.06 euros) en recette de fonctionnement sur le budget communal 2017 au compte R002 « excédent de fonctionnement »,

- **DECIDE** de reporter la somme de **138 682 euros** (Résultat clôture 2015=-226 694.00 euros) en dépense d'investissement sur le budget communal 2017 au compte 001 « Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire aux présentes dispositions.

12 – Budget Communal – Année 2016

12.1 – Vote du Compte de gestion et du compte administratif 2016

Rapport présenté sous la présidence de Régine JACQUEMIN, Conseillère Municipale, Monsieur le Maire sort de la salle

Les résultats pour l'année 2016 sont les suivants :

Réalizations exercice		Dépenses	Recettes	Résultat
	Section Fonctionnement	587 150.25 €	763 400.09 €	176 249.84 €
Section Investissement	256 920.93 €	165 095.96 €	- 91 824.97 €	
Total exercice		844 071.18 €	928 496.05 €	84 424.87 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (10 voix POUR)

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé du Receveur pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **APPROUVE** le compte administratif 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

12.2 – Affectation des résultats

- **DECIDE** de reporter la somme de **176 249 euros** en recette d'investissement sur le budget communal 2017 au compte 1068 « excédent de fonctionnement »,

- **DECIDE** de reporter la somme de **25 686 euros** (résultat reporté 2015 = 118 411.01 euros) en recette d'investissement sur le budget communal 2017 au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire aux présentes dispositions.

13– Propositions budgétaires 2017

Monsieur le Maire fait part des prévisions budgétaires suivantes :

- **réserves foncières** : Acquisition terrain en vue nouveau lotissement pour un montant de 45 000 euros
- **Contrat SEGILOG** : Maintenance des contrats existants et acquisition de nouveaux logiciels suite à nouvelle réglementation pour un montant de 5 200 euros
- **Équipement de l'École Jean Ferrat** : renouvellement PC informatique, stores occultation, mobilier et petit équipement pour un montant de 7 800 euros
- **Aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne** : Travaux en cours, maîtrise œuvre, coordination SPS...pour un montant de 580 000 euros
- **Restauration de l'église Saint Germain** : diagnostic pour un montant de 10 000 euros
- **Acquisition d'illuminations de fête de fin d'année** : complément avenue de Bretagne pour un montant de 5000 euros
- **Extension de l'école Jean Ferrat** : 4^{ème} classe, cour, cuisine, restaurant scolaire pour un montant de 300 000 euros
- **Agencement de l'accueil et des archives de la mairie** pour un montant de 5 000 euros,
- **Remplacement des poteaux d'incendie** pour un montant de 2 00 euros,
- **Équipement de la cuisine de la salle des fêtes** : remplacement du matériel de cuisine pour un montant de 15 000 euros.

Ces prévisions feront l'objet d'un examen lors de la préparation du budget primitif de l'année 2017.

14 – Associations : Subventions communales 2017

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 15 Février 2017 et sur propositions retenues de celle-ci,

VU les demandes de subventions présentées par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité : (12 voix POUR)

- **ADOPTÉ** les dotations 2017 pour les Associations et organismes divers tel que défini dans le tableau récapitulatif annexé à la présente, représentant un montant total de **9 030 euros**,

- **DECIDE** de verser ces subventions sous réserve de production d'un courrier de demande et des comptes financiers complets

- **D'INSCRIRE** ces subventions au Budget Communal de l'exercice 2017, article 657
«Subventions de fonctionnement versées »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires aux présentes dispositions.

<u>Libellé Subventions</u>	<u>Montant attribué</u>
1 - Associations Communales	
ACPG-CATM	100
Club Génération Mouvement	100
Culture et Jumelage	300
Amicale des Parents	300
Love Dance	100
Barbillon de France	100
Sous-total 1	1 000
2 - Associations Citoyens de Sceaux	
Coopérative scolaire	1 547
Sous-total 2	1 547
3 - Autres Associations Loi 1901 et Autres organismes	
Comice agricole cantonal	170
Association Maires de la Sarthe	70
FDGDON	76
Musique des Pompiers	100
Secours catholique	100
Les Restaurants du cœur	100
Lycée professionnel "Les Horizons" - St-Saturnin	30
MFR Nogent le Bernard	30
BTP CFA Sarthe	30
CFA CCI Le Mans	60
Collège G. Denos (projets, sorties)	50
Collège G. Denos (Foyer socio-éducatif)	300
Sous-total 3	1 116
4 - Contributions "obligatoires"	

Centre Aéré de Connerré	100
Centre Aéré de Tuffé	4 500
RASED Bonnétable	174
FDGDON 72	193
Sous-Total 4	4 967
5 - CCAS	
CCAS de Tuffé (Banque Alimentaire)	400
Sous-total 5	400
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	9 030

15 – Informations

15.1 – Rue Saint Eloi : Chantier SAEP Dollon

L'entreprise est actuellement en congés.
Reste à réaliser les raccordements et la pose des compteurs.

15.2 – Pont de la Gallardière : Travaux ASRVHP

Aménagements prévus sur la riveraineté de l'ouvrage situé sur la voie communale n°11 limite départementale entre St Maixent et Sceaux-sur-Huisne : chute de 80 cm donc perturbation des flux biologiques ainsi que végétation à entretenir sur un linéaire d'environ 10m. Une convention a été signée dans ce sens avec l'Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence.

16 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

17 - Agenda Maire et Adjointes

- Jeudi 23/02 à 14h30 : Réunion de coordination logements Sarthe Habitat
- Jeudi 23/02 à 18h30 : Comité de pilotage PLUI à Cherreau
- Lundi 27/02 à 18h30 : Conseil communautaire à Cherreau
- Mardi 28/02 à 9h30 : Réunion de chantier adduction d'eau rue Saint Eloi
- Mardi 28/02 à 14h30 : Carnaval de l'école Jean Ferrat
- Mercredi 1^{er}/03 à 8h30 : Intervention SOCOTEC pour contrôles bâtiments communaux
- Mercredi 1^{er}/03 à 14h30 : Réunion de chantier avenue de Bretagne
- Jeudi 2/03 à 14h00 : Réunion personnes publique pour le PLUI au Bureau CCHS
- Jeudi 2/03 à 17h30 : Inspection gendarmerie à St Mars la Brière
- Lundi 6/03 à 11h00 : Réunion Sarthe Numérique à l'Hôtel du Département
- Mardi 7/03 à 9h30 : Réunion de chantier adduction d'eau rue Saint Eloi
- Mercredi 8/03 à 10h00 : Banque alimentaire
- Mercredi 8/03 à 14h30 : Réunion de chantier avenue de Bretagne
- Samedi 11/03 à 17h00 : Noces d'or famille LECOMTE
- Mardi 14/03 à 9h30 : Réunion de chantier adduction d'eau rue Saint Eloi
- Mardi 14/03 à 10h00 : Préparation budgets avec la Trésorière
- Mardi 14/03 à 18h00 : Conseil d'école
- Mardi 14/03 à 20h15 : Conférence intercommunale PLUI à Saint Jean des Echelles
- Mercredi 15/03 à 14h30 : Réunion de chantier avenue de Bretagne

-
- Jeudi 16/03 à 15h00 : Constat huissier logements locatifs rue de l'école
- Jeudi 16/03 à 18h30 Conseil communautaire (DOB) à Boëssé le Sec
- Vendredi 17/03 à 9h00 : Commission Finances au SAEP de Dollon
- Lundi 20/03 à 18h30 : Vote budgets CE et CCAS
- Mardi 21/03 à 9h30 : Réunion de chantier adduction d'eau rue Saint Eloi
- Mercredi 22/03 à 14h30 : Réunion de chantier avenue de Bretagne
- Mercredi 22/03 à 18h30 : Commission Finances (préparation budgets 2017)
- Jeudi 23/03 à 14h30 : Réunion budget Sarthe Numérique à l'Hôtel du Département
- Jeudi 23/03 à 18h00 : Réunion CCID
- Vendredi 24/03 à 8h30 : Contrôles SOCOTEC installations gaz ERP à 14h30 :
- Mardi 28/03 à 19h30 : Comité de pilotage OPAH à Cherré
- Mercredi 29/03 à 14h30 : Réunion de chantier avenue de Bretagne

Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 29 mars 2017 à 20 h 30